

Rapport annuel



Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Assainissement

Exercice 2013

Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire	92,78	92,73	-0,1%
Abonnement Eau potable	16,67	16,66	-0,1%
Consommation Eau potable	52,59	52,58	0,0%
Abonnement Assainissement	6,15	6,14	-0,2%
Consommation Assainissement	17,38	17,35	-0,1%
Part collectivité	187,20	187,20	0,0%
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	-
Consommation Eau potable	84,00	84,00	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	-
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	7,61	7,61	0,0%
Organismes publics	51,60	51,60	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,60	33,60	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,00	18,00	0,0%
TVA	20,83	25,16	20,8%
TVA Eau potable	10,70	10,69	0,0%
TVA Assainissement	10,13	14,47	42,8%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	205,16	205,15	0,0%
Total TTC Assainissement	154,86	159,16	2,8%
Total TTC Global	360,02	364,31	1,2%

Pour la partie eau potable le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'eau potable.



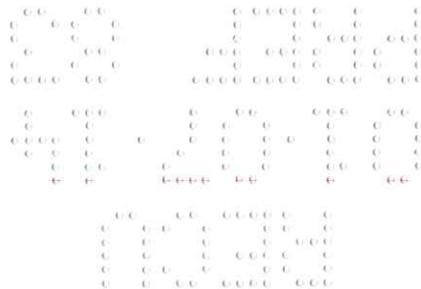
Ce qu'il faut retenir de 2013

Au 1^{er} janvier 2014 le prix du service d'assainissement collectif pour une consommation de 120 m³ est de 1,33 €TTC/m³ soit une hausse de 2,8% par rapport à l'année précédente, due à l'augmentation du taux de TVA applicable.

Concernant l'exploitation, le délégataire a respecté son objectif de curage préventif des réseaux avec 5,8 km de linéaire curés en 2013. Le nombre de points noirs sur le réseau est en nette diminution ce qui reflète une amélioration du fonctionnement du réseau.

En 2013 la commune a réalisé les travaux suivants :

- Travaux sur la rue 6^{ème} RTS
- Extension du réseau les Penchiers
- Extension du réseau Sainte Christine
- Travaux sur les branchements rue Joseph Aillaud
- Mise en place d'un clapet anti retour au lotissement à l'Enclos



Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service assainissement de 2013 est donné ci-dessous:

Description du service

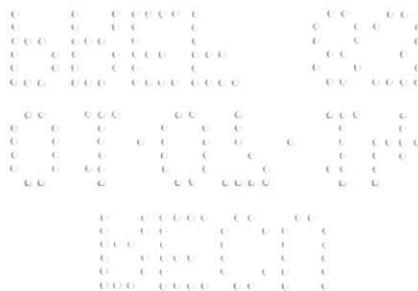
	2012	2013
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)	11 170	11 214
Nombre d'abonnés	4 504	4 555
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)	0	0
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (D204)	1,2905	1,3263

Performance du service

	2012	2013	
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	nr	nr	☹️
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	50 %	70	☹️
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	0	0,09	😊
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	5,50	2,70	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0,02%	0,42%	☹️
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	100	100	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.257.0)	0,13%	0,04%	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés (P.258.1)	5,11	2,63	☹️

Gestion financière

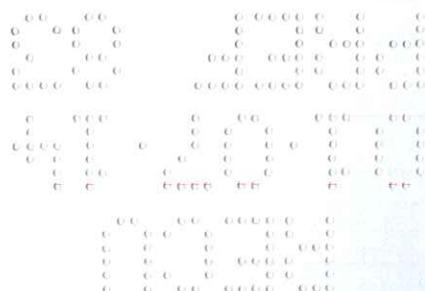
	2012	2013	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	0	17 ans	☹️



Rapport annuel 2013

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE.....	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET MODE DE GESTION.....	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
2. LES DONNEES TECHNIQUES	4
2.1. LE PATRIMOINE	4
2.1.1. Réseau de collecte et accessoires.....	4
2.1.2. Ouvrages du réseau.....	4
2.1.3. Connaissance du patrimoine.....	4
2.2. EXPLOITATION DU SERVICE.....	4
2.2.1. Le réseau de collecte.....	4
2.2.2. Les postes de relèvements	5
2.2.3. Le traitement des eaux usées.....	5
3. LES DONNEES CLIENTELES	6
3.1. ABONNES DU SERVICE ET ASSIETTE DE FACTURATION	6
3.2. DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	6
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES	6
3.4. TAUX D'IMPAYES	6
4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....	7
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	7
4.1.1. Les modalités de tarification.....	7
4.1.2. Les tarifs.....	7
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	8
5. LES DONNEES FINANCIERES	9
5.1. RECETTES DU SERVICE	9
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION	9
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE	10
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE	11
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS.....	11



1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice écoulé conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

1.2. L'organisation administrative du service et mode de gestion

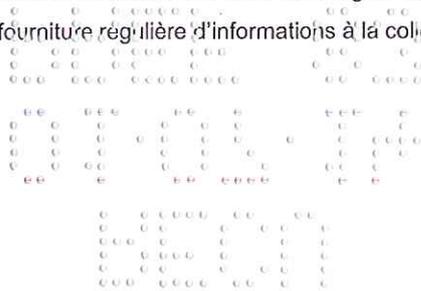
La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'assainissement collectif.

La gestion du service public d'assainissement a été déléguée. Le service est exploité en affermage.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau** a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégué assure :

- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité



Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- Création d'une base de consultation des plans du réseau (SIG) disponible en mairie via internet,
- Mise en place de conventions spéciales de déversement sur demande de la collectivité,
- Quatre actions de communication sur la durée du contrat sous forme de plaquette A4 diffusées aux administrés, ainsi qu'une conférence sur le fonctionnement du service de l'assainissement,
- Mise en place d'un fonds de solidarité,
- Contrôle de conformité des branchements sur demande de la collectivité,
- Recherche des eaux parasites météoriques par fumigation sur 11 kms de collecteur,
- Curage préventif annuel de 15 % du réseau, soit environ 5,5 kms
- Inspection Télévisuelle de 1500 ml de canalisation par an,
- Curage 2 fois par an de chaque poste de relevage,
- Réalisation de l'étude réglementaire de l'auto surveillance du réseau,
- Mise en place d'une permanence en Mairie,
- Renouvellement électromécanique suivant le programme annexé au contrat.

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

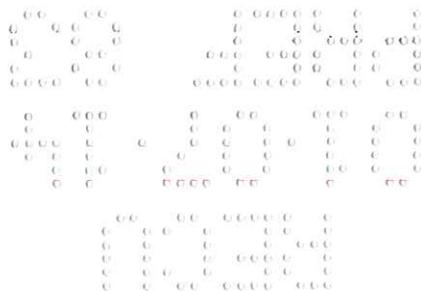
Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

- **11 214 habitants**
- **4 555 abonnés**



2. Les données techniques

2.1. Le patrimoine

2.1.1. Réseau de collecte et accessoires

- 36 987 ml de réseau eaux usées stricte dont 707 ml en refoulement.
- 1 291 regards
- 4 231 branchements

2.1.2. Ouvrages du réseau

4 postes de refoulement sont exploités sur le service :

- PR « Les Aiguiers » : 12 m³/h
- PR « CES » : 22 m³/h
- PR « La Serre » : 32 m³/h
- PR « Saint-Roch » : 17 m³/h

2.1.3. Connaissance du patrimoine

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux se situe en 2013 à **70**. Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement.

2.2. Exploitation du service

2.2.1. Le réseau de collecte

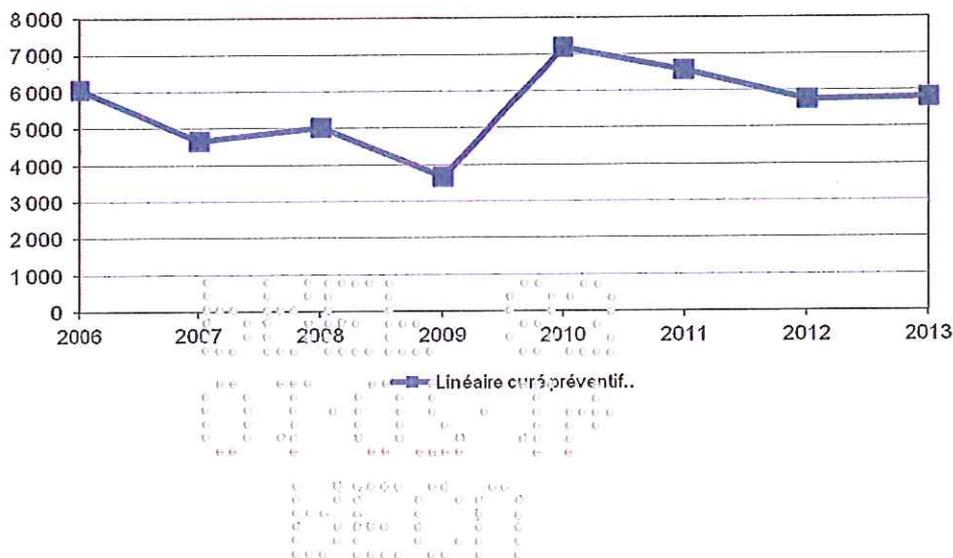
- **Plan du réseau et système d'information géographique**

La mise en place d'un SIG et la mise à disposition de la Commune des plans numérisés du réseau via internet a été programmé dans le nouveau contrat. Le SIG est opérationnel depuis le début du contrat.

- **Interventions préventives**

Le nouveau contrat prévoit le curage préventif annuel de 15% du réseau, soit 5,5km. En 2013, l'exploitant a respecté cet objectif avec 5 803 mètres linéaire curés.

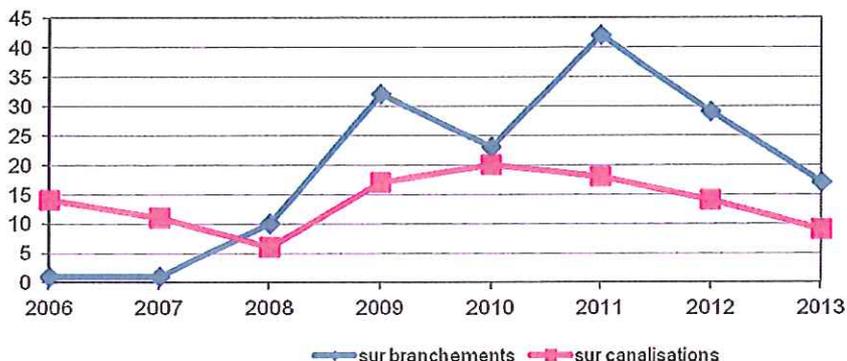
Evolution du curage préventif sur le service d'assainissement collectif



Interventions curatives :
 En 2013, l'exploitant est intervenu :

- 17 fois sur branchements
- 9 fois sur canalisations

Evolution du nombre d'interventions curatives



● **Points noirs du réseau**

Le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état d'exploitation et d'identifier les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels. En 2013, 1 point noir a été recensé sur le réseau, soit un taux de 2,7 pour 100 km, soit 2 fois moins que l'année précédente.

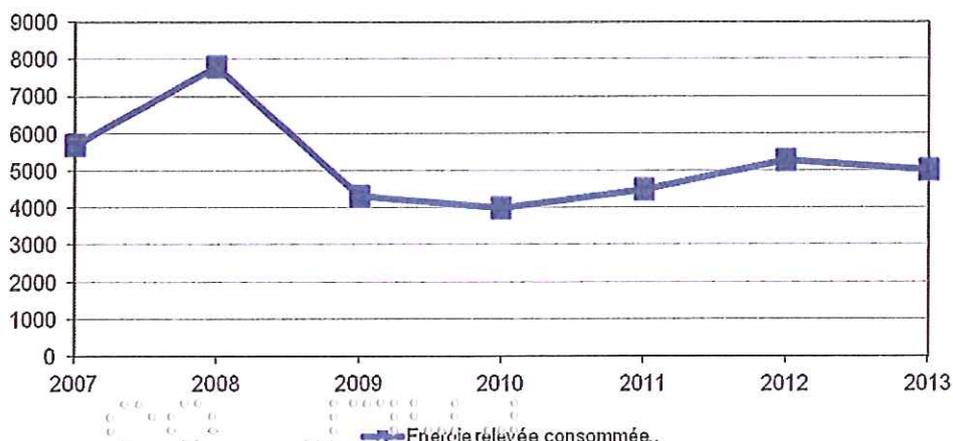
2.2.2. Les postes de relèvements

● **Principales opérations de maintenance :**

Les opérations de maintenance courante ont été réalisées et notamment les contrôles réglementaires sur les appareils électriques.

● **Bilan énergétique**

Evolution de la consommation électrique des postes de refoulement



2.2.3. Le traitement des eaux usées

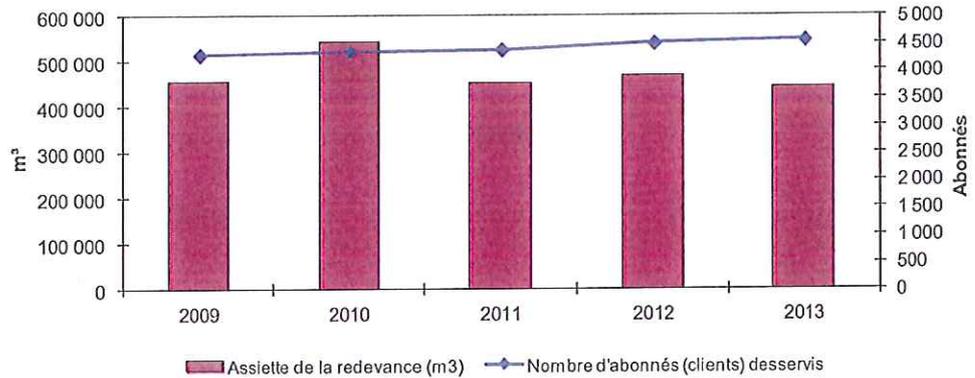
En vertu d'une convention, les eaux usées en provenance du réseau de collecte de Solliès-Pont sont traitées sur la station d'épuration de la Crau dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

3. Les données clientèles

3.1. Abonnés du service et assiette de facturation

Avec 4 555 abonnés desservis par l'assainissement collectif en 2013, le volume d'effluent collecté sur le périmètre du service est de 441 358 m³, soit un volume de 97 m³ par abonné.

Evolution du nombre d'abonnés et de l'assiette de la redevance



Note : la hausse de l'assiette de facturation en 2010 provient du changement de la date de la relève des compteurs lors de la mise en place du nouveau contrat. Ainsi l'assiette de la redevance de 2010 correspond à une période de consommation plus longue par rapport aux autres années (447 jours contre environ 365 jours).

3.2. Débordement des effluents dans les locaux des usagers

En 2013, un débordement d'effluents dans les locaux des usagers a eu lieu.

3.3. Taux de réclamations écrites

Les réclamations écrites reçues sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. En effet en 2008, un nouveau dispositif d'enregistrement et de suivi conforme aux exigences de la certification ISO 9001 (2008) a été mis en place. En 2013, 29 réclamations écrites ont été enregistrées.

3.4. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,04%. Ce faible taux est satisfaisant.



4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé
- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société SADE sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs du service d'assainissement collectif au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014			01/01/13	01/01/14
Part délégataire				
Part fixe	€/ semestre		3,07	3,07
Part proportionnelle	€/ m ³		0,1448	0,1446
Part collectivité				
Part proportionnelle Communale	(€ HT / m ³)		0,30	0,30
Part proportionnelle Communauté de Communes	(€ HT / m ³)		0,56	0,56
Autres redevances				
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	(€ HT / m ³)		0,15	0,15
TVA				
Taux de TVA	%		7,0	10,0

4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fournie ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m ³ pour le service d'assainissement collectif			
Composantes	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	6,15	6,14	-0,2%
Part proportionnelle	17,38	17,35	-0,1%
Sous-total part délégataire	23,53	23,49	-0,2%
Part collectivité			
Part proportionnelle	103,20	103,20	0,0%
Sous-total part collectivité	103,20	103,20	0,0%
Organismes publics			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	18,00	18,00	0,0%
Total HT pour 120 m³	144,73	144,69	0,0%
TVA	10,13	14,47	42,8%
Total TTC pour 120 m³	154,86	159,16	2,8%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	1,2905	1,3263	2,8%

Le montant de la facture du service d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2014 pour une consommation de 120 m³ est de 159 €, soit 1,33 €TTC/m³.

L'augmentation de la facture assainissement provient de l'augmentation du taux de TVA applicable sur la facture assainissement (10% au lieu de 7% en 2013).



5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2013 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la facturation du service : 95 145 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif : 14 799 €

Pour l'exercice 2013 la commune a perçu 129 724,80 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE). Le CARE 2012 et 2013 est présenté ci-dessous :

LIBELLE	2012	2013
PRODUITS	319 532	315 268
Exploitation du service	95 070	95 145
Collectivités et autres organismes publics	217 306	205 324
Travaux attribués à titre exclusif	7 140	14 789
CHARGES	360 346	313 548
Personnel	77 668	68 392
Energie électrique	665	934
Sous-traitance, matières et fournitures	21 566	17 459
Impôts locaux et taxes	604	520
Autres dépenses d'exploitation		
Télécommunication, poste et télégestion	3 107	2 579
Engins et véhicules	5 992	3 679
Informatique	5 876	3 693
Assurances	1 115	935
Locaux	6 429	2 825
Autres	1 253	1 395
Redevances contractuelles	1 026	1 042
Contribution des services centraux et recherche	11 070	8 065
Collectivités et autres organismes publics	217 306	205 324
Charges relatives aux renouvellements		
Pour garantie de continuité du service	2 439	2 469
Fonds contractuel (Renouvellements)	3 196	3 261
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	633	590
RESULTAT AVANT IMPOT	-40 814	1 720
Impôts sur les sociétés (calcul normalif)		573
RESULTAT	-40 814	1 147

LIBELLE	2012	2013
Recettes liées à la facturation du service	91 052	91 103
<i>dont produits au titre de tarifs (hors estimations sur consommations)</i>	90 350	90 035
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	692	1 150
Régularisations	1 026	1 042
Exploitation du service	95 078	95 145
Produits : part de la collectivité contractante	144 883	139 859
<i>dont produits au titre de tarifs (hors estimations sur consommations)</i>	146 040	139 474
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-156	1 455
Redevance Modernisation réseau	72 424	68 395
<i>dont produits au titre de tarifs (hors estimations sur consommations)</i>	72 502	67 623
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-78	743
Collectivités et autres organismes publics	217 308	205 324
Produits des travaux attribués à titre exclusif	7 146	14 799

Ce tableau correspond au détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA)

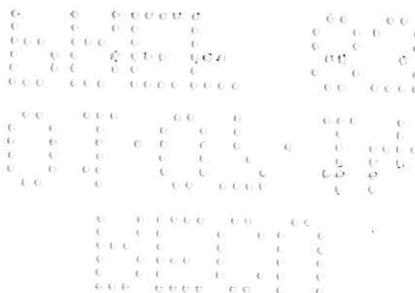
5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect. En 2013, le délégataire a réalisé 2 490 € de renouvellement fonctionnel (mise à niveau de tampon avenue de l'Arlésienne (déchetterie) et chemin Ste-Christine).

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites. A ce titre il a dépensé 2 410 € de renouvellement programmé.

En 2013, le délégataire a réalisé 7 branchements neufs, le renouvellement de branchements EU (Faubourg Saint Antoine et avenue Jean Moulin), le remplacement de 6 tampons et la rehausse de tampon (avenue de l'Arlésienne et chemin Sainte Christine)

Aucun programme contractuel d'investissement n'a été mis en place pour le service de l'assainissement collectif.



5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

● Travaux réalisés

En 2013 la collectivité a effectué les opérations suivantes :

	Etude	Travaux
Travaux 6 ème RTS		98 325,00 €
Extension réseau assainissement les Penchiers	2 500,00 €	69 531,00 €
Extension réseau sainte Christine		17 000,00 €
travaux branchement rue Joseph Aillaud		3 178,00 €
lotissement à l'Enclos clapet anti retour		8 102,00 €
	2 500,00 €	196 136,00 €

● Travaux programmés

Le programme de travaux 2014 de la commune pour le service assainissement collectif est présenté ci-dessous :

	Etude	Travaux
extension Les Laugiers		17 000,00 €
renouvellement siphon le Sarraire		6 000,00 €
zonage assainissement	3 500,00 €	
	3 500,00 €	23 000,00 €

D'autre part la commune a prévu de réaliser ultérieurement les travaux suivants :

- renouvellement collecteur à l'Enclos
- schéma directeur réseau assainissement
- suppression des eaux parasites
- remise à niveau des tampons avenue Arlésienne

5.5. Etat de la dette et des amortissements

● Etat de la dette du service au 31/12/2013

Le montant du capital restant dû par le service d'assainissement de la commune au 31/12/2013 s'élève à près de 38 637 €.

Encours de la dette au 31 décembre 2013 :	38 637 euros
Montant remboursé durant l'exercice 2013 :	5 888 euros

La durée d'extinction de la dette est de 1 mois.

● Amortissements

Sur l'exercice 2013, les amortissements réalisés par le service sont de 57 455 €.

Annexes

Annexes

SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

